**Procès verbal**

**de la séance du conseil d’école**

**du 08/11/16**

Présents :

Henri Barrou, maire de Léran,

Alexandre Mothe, enseignant en cycle 3 (CM1)

Nelly Baron, directrice de l’école, enseignante en cycle 2 (CP-CE1-CE2),

Stéphanie Pécout, enseignante en cycle 1 (TPS-PS-MS-GS) et secrétaire de séance,

Véronique Sarda et David Roussigné, délégués des parents d’élèves,

Christelle Beaudeau, directrice de l’ALAE.

Sont excusées :

-Virginie Houadec, Inspectrice de l’Education Nationale,

-Myriam Torrès, déléguée des parents d’élèves,

-Béatrice Alibert, directrice pédagogique du service enfance jeunesse de la communauté de communes.

**Présentation de l’équipe**

* Stéphanie Pécout pour le cycle 1 aux côtés de Marie Barrou et Maria Cabrera avec 21 élèves.
* Alexandre Mothe pour le cycle 3 avec 15 élèves, ainsi que Nadège Radondy qui accompagne deux enfants.
* Nelly Baron pour le cycle 2 avec 15 élèves.

Pour l’administratif, la directrice dispose toujours de 10 jours dans l’année et de l’aide d’une EVS, Mauricette Paparil, le mardi et le jeudi soit 10h par semaine.

**Ouverture de la parole au maire ou à son représentant**

Monsieur le Maire indique que les finitions des travaux sont à venir, elles sont prévues aux vacances de Noël. Il manque notamment les grilles pour les bouches extérieures de la VMC et la peinture dans les classes.

**Transmission d’informations de l’ALAE**

La directrice de l’ALAE souhaite savoir s’il serait judicieux de faire un exercice incendie lors d’un temps de transition. Un mail sera envoyé à Jérôme Bonnet, faisant fonction de Conseiller Pédagogique EPS.

Des animateurs de la communauté de communes de Mirepoix vont être formés à l’éducation à l’environnement. Ils vont intervenir sur le temps de l’ALAE et peuvent aussi intervenir sur l’école, dans le cadre éco-centre.

**Présentation d’un « conseil d’école »**

Il est constitué pour une année et siège valablement jusqu’à l’intervention du renouvellement de ses membres. Les délégués de l’an passé le restent jusqu’aux élections de la rentrée suivante.

Composition : le directeur (président), le maire ou son représentant et un conseiller municipal, les maîtres de l’école et les maîtres remplaçants éventuels, un des maîtres du RASED, des représentants de parents d’élèves élus (1 par classe), le DDEN. Le directeur invite l’IEN au conseil. Ces personnes sont membres de droit et ont le droit de vote (on ne vote que le règlement intérieur en conseil d’école).

Le conseil d’école peut être réuni à la demande du directeur, du maire, ou de la moitié de ses membres. Il se réunit au moins une fois par trimestre, le 1er obligatoirement dans les 15 jours suivant la proclamation des résultats des élections des délégués des parents d’élèves, sur un ordre du jour précis adressé au moins 8 jours avant la date des réunions aux membres du conseil, à l’IEN, aux parents d’élèves suppléants et toutes les personnes assistant avec voix consultative.

Le président, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l’ordre du jour. Les suppléants des représentants des parents d’élèves peuvent assister aux séances. En revanche ils n’ont pas le droit de vote.

**Communication du résultat des élections** des représentants des parents d’élèves

- 76 électeurs inscrits

- 39 votants dont 4 bulletins blancs ou nuls

Les trois délégués qui se sont présentés ont été élus : **TORRES Myriam**, **SARDA Véronique et** **ROUSSIGNE David.**

**Le rôle des délégués**, tel qu’il est donné dans la note de rentrée, est rappelé :

 « Les délégués que vous élirez seront vos représentants au sein des conseils d’école et des informations passeront par eux. Ce sont nos interlocuteurs privilégiés par rapport à tout ce qui touche les problèmes collectifs de l’école. L’implication des familles et la qualité de leurs relations avec l’école sont un facteur de réussite des élèves. »

Selon la circulaire n°2012-119 du 31-7-2012, « les parents, en leur qualité de membre de la communauté éducative, doivent être systématiquement encouragés à s’impliquer non seulement dans le suivi scolaire de leurs enfants mais également, de façon plus générale, dans la vie de l’établissement […] Le rôle des représentants élus des parents d’élèves au sein de l’institution scolaire doit être systématiquement valorisé. En leur qualité de membres de la communauté éducative, ils sont associés à la conception et la mise en œuvre des projets examinés par les instances où ils siègent. »

Pour le bon déroulement des réunions la directrice souhaite que chacun s’écoute, respecte le temps de parole de l’autre et le rôle de chacun. Elle informe les nouveaux délégués qu’en tant que membres du conseil ils sont soumis à un devoir de réserve vis-à-vis des situations individuelles.

**Règlement départemental et règlement intérieur**

* lecture, discussion et adoption du RI
* modalités de communication aux parents (mise à disposition individuelle et affichage)

**Evolution des effectifs**

Un point est fait sur le projet de RPI.

Voici la projection sur les effectifs de l’an prochain :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Maternelle : 18 | Cycle 2 : 10 | Cycle 3 : 23 |
| TPS : 0PS : 1MS : 8GS : 9 | CP : 3CE1 : 4CE2 : 3 | CM1 : 8CM2 : 15 |

Le maire doit relancer Aigues-Vives pour le RPI. Léran a validé la création d’un RPI. La mise en place pourrait se faire soit en 2017 soit en 2018. Pour que cela se fasse, il faut un ajustement pour les frais. Il faut que cela soit indolore pour les familles. Les déplacements doivent être pris en charge par les collectivités.

**État des travaux** en cours ou à venir

L’équipe enseignante remercie la mairie pour le projecteur du TBI, les travaux et l’armoire à pharmacie.

Le matériel à y mettre a été listé et envoyé par mail à la mairie le 15/09/16, comme celui du PPMS, mais nous n’avons aucun retour à ce jour.

Un exercice de confinement PPMS a été réalisé le 11/10/16. Il est apparu la nécessité de changer le signal (inaudible pendant la récré). La cloche sera remplacée par des cornes de brume (une par classe). Un mail de rappel sera renvoyé à la mairie qui ne les a toujours pas fournies.

La directrice de l’école renouvelle sa demande qu’on lui montre l’activation et surtout la désactivation de l’alarme incendie afin de réaliser un exercice au plus tôt. La directrice de l’ALAE signale que s’il y a le feu à l’ALAE il n’y a pas d’alarme mais des sifflets.

D’autres demandes sont formulées :

- des enceintes en cycle 2 (il faudra chercher un modèle à proposer à la mairie)

- un nouvel ordinateur portable en maternelle

- des stores dans les classes (ils seront installés pendant l’hiver)

Enfin, la directrice de l’ALAE signale que la porte du couloir de la cantine donnant sur la cour claque régulièrement à cause des courants d’air, et qu’il serait judicieux de trouver un système qui la freine pour éviter les pincements de doigts. Elle ajoute que le distributeur de savon à la cantine est à remplacer. Monsieur le Maire prend en note toutes ces demandes.

**Présentation du nouveau projet d’école**

|  |  |
| --- | --- |
| **Priorités retenues** | **Actions envisagées** |
| Réussite en maths | * jeux mathématiques
* groupes de besoin en classe
* rallye maths
* projets de classe : situations concrètes (utilisation TICE…)
 |
| Réussite en français | * projets de classe, exposés : motivation, implication…
* le « Rendez-vous littéraire »
* bibliothèque : lecture, emprunts…
 |
| Ouverture culturelle | * théâtre, scènes mimées (jeux de rôles)
* parcours artistique : la « Grande lessive », « Un jour une œuvre »
* chorale
* culture scientifique et technique
 |
| Education à la santé et à la sécurité | * apprendre à porter secours
* sécurité routière et internet
* hygiène, sommeil, équilibre alimentaire
* protection des enfants
 |
| Parcours citoyen | * conseils d’élèves
* rencontres sportives
* projets de classe
 |
| Ecole inclusive et prise en charge de la difficulté scolaire | * école inclusive
* prise en charge de la difficulté scolaire (APC, RASED…)
 |

Il vient juste d’être validé par l’inspection.

**Actions à visée pédagogique** : projets divers

Piscine : les sorties se passent très bien, grâce notamment à un encadrement confortable.

Bibliothèque : en plus des emprunts, Mme Espinosa fait de la lecture à voix haute.

\* En maternelle :

- inscription à l’ANA non retenue car ils sont déjà intervenus sur Léran l’année dernière

- jardin en lien avec l’ALAE

La mairie proposera à l’école quelques plants lors du fleurissement du village pour aider l’aménagement du jardin. Un bac supplémentaire est demandé.

- la Grande Lessive + Rendez-vous littéraire en partenariat avec les grands de cycle 3

- chorale

\* En cycle 2 :

- dans le cadre de l’éducation à la santé et à la sécurité : des interventions de l’infirmière (premiers secours, hygiène alimentaire…) et un spectacle de qualité : bobo doudou

- en EPS, un fil rouge : les jeux de raquettes (tennis puis ping-pong à l’IME)

- en éducation musicale : les interventions d’Alan Simmons pour préparer le festival de musique

- en maths : l’inscription à un rallye-maths

- et bien sûr le projet site internet

\* En cycle 3 :

- projet d’élevage d’alevins de truites (en partenariat avec la F. F. de Pêche) : six interventions en classe + sortie de fin d’année (récolte d’invertébrés en ruisseau et pêche en lac)

- rencontres sportives : cross au collège, tournois inter-écoles (handball, football)

- journée au karting d’Aigues-Vives (sécurité routière)

- partenariat avec les maternelles (Grande Lessive, Rendez-vous littéraire, jardin)

- intervention d’une infirmière scolaire pour « apprendre à porter secours »

**Information sur le fonctionnement des associations** au sein de l’école

Il y a 1303 euros sur le compte de la coopérative scolaire, sans les cotisations des parents et les 30 % qui nous reviennent pour les photos (commande effectuée le premier jour des vacances). Nous attendons de recevoir la subvention de la mairie de 1800 euros.

Les parents délégués proposent de mettre en place une tombola dont le tirage au sort s’effectuerait lors du goûter de Noël. Les enfants seraient motivés pour vendre des tickets, sans toutefois culpabiliser ceux qui n’en auraient pas ou peu vendu. La mandataire se propose d’acheter les tickets pour la tombola.

Prochains rendez-vous :

* Mardi 24 janvier : conseil d’école 2 à 18h
* Mardi 13 juin : conseil d’école 3 à 18h

Les enseignants demandent au conseil s’il ne serait pas judicieux d’inviter l’association des parents d’élèves au prochain conseil d’école afin qu’ils puissent s’exprimer sur leurs actions en faveur des enfants.

L’année dernière, l’enseignante de cycle 2 avait été sollicitée par les pompiers pour que ses élèves paraissent sur leur calendrier. A court de budget, en cette fin d’année, elle avait demandé si l’association de parents d’élèves pouvait financer le transport jusqu’à la caserne. Une aide financière avait alors été accordée à la classe de cycle 2.

L’association des parents pourrait venir expliquer, à l’ensemble des enseignants ainsi qu’aux parents délégués, leur éventuelle participation financière à la coopérative scolaire pour tous les élèves de l’école pendant le temps scolaire. Le conseil est d’accord pour les convier.

Séance levée à 20h

Nelly Baron Stéphanie Pécout